

**ANNEXE V** - Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement

Dénomination du Produit : **Athora Janus Henderson Global Sustainable Equity**

Identifiant d'entité juridique : **549300P6DGTSW7T4VE49**

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 38,25 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 58,73 %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce Fonds sous-jacent cherche à générer une croissance du capital par l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux, et plus particulièrement par une exposition à des sociétés dont les produits et services ont un impact positif sur l'environnement ou la société, contribuant ainsi au développement d'une économie mondiale durable. Le compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre son objectif d'investissement durable.

Au cours de la période de référence, le Fonds sous-jacent a atteint son objectif d'investissement durable en investissant environ 96 % de ses actifs dans des investissements durables ayant un objectif environnemental ou social (tel que défini par la méthodologie propre du Gestionnaire du fonds sous-jacent, conformément aux règles établies par le règlement de la SFDR). Environ 72 % des actifs du Fonds sous-jacent ont été investis dans des investissements durables alignés sur des objectifs sociaux, et environ 24 % dans des investissements durables alignés sur des objectifs environnementaux.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs de durabilité ont été conformes aux attentes, avec un portefeuille à faible émission de carbone, parfaitement aligné sur les thèmes environnementaux et sociaux de développement durable du Gestionnaire du fonds sous-jacent.

- Toute société détenue en portefeuille a tiré au moins 50 % de ses revenus actuels ou futurs de biens et services relevant des dix thèmes environnementaux et sociaux de développement durable définis par le Gestionnaire du fonds sous-jacent. Ces thèmes sont les suivants : efficacité, énergie plus propre, gestion de l'eau, services environnementaux, transport durable, immobilier et finance durables, sécurité, qualité de vie, connaissance et technologie, et santé.
- Le Fonds sous-jacent a maintenu l'intensité carbone et l'empreinte carbone de son portefeuille (Scope 1 & 2) à un niveau inférieur d'au moins 20 % à celui de l'indice de référence MSCI World.
- Aucune société détenue en portefeuille n'était considérée en violation du Pacte mondial des Nations unies, d'après les données et les recherches fournies par des fournisseurs de données indépendants sélectionnés.
- Aucune société détenue dans le portefeuille n'a dérogé à l'un des critères d'exclusion ESG définis par le fonds sous-jacent. Ces exclusions et critères d'évitement sont présentés en détail dans le prospectus du fonds sous-jacent.
- Par conséquent, plus de 90 % des investissements du Fonds sous-jacent ont atteint l'objectif d'investissement durable. À la fin de la période, environ 97 % des investissements avaient un objectif durable. Les seuls investissements non durables sont ceux détenus sous forme d'espèces ou quasi-espèces à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille.

À la fin de la période de référence, environ 97 % du portefeuille était aligné sur l'objectif d'investissement durable, les 3 % restants étant conservés en liquidités à des fins de gestion efficace du portefeuille. Environ 65 % de ces investissements durables étaient alignés sur des objectifs sociaux, et environ 32 % avec des objectifs environnementaux.

À la fin de la période sous revue, l'empreinte carbone du portefeuille (Scope 1&2) était de 14,42 tCO<sub>2</sub>e/million de dollars investi (EVIC). un chiffre inférieur à l'empreinte carbone du MSCI World (41,90 tCO<sub>2</sub>e). L'empreinte carbone du portefeuille était inférieure de 65 % à celle de l'indice de référence. À la fin de la période sous revue, l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) (Scope 1&2) du portefeuille était de 43,99 tCO<sub>2</sub>e/ million USD de revenus, un chiffre inférieur à celui de l'indice de référence (117,51 tCO<sub>2</sub>e). Le WACI du portefeuille était inférieur de 63 % à celui de l'indice de référence.

Le Fonds sous-jacent a également adhéré à la Politique d'exclusion de la Société et n'a pas effectué d'investissements directs dans des entreprises impliquées actuellement dans la fabrication d'armes controversées ou dans des participations minoritaires de 20 % ou plus dans un fabricant d'armes controversées.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Sans objet. C'est la première période de référence pour laquelle ce format est utilisé.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Les investissements durables n'ont pas causé de préjudice important à un objectif environnemental ou social d'investissement durable en prenant en considération certaines des principales incidences négatives et en s'alignant sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :***

Oui, tous les investissements durables ont été alignés sur ces lignes directrices et principes. Le Gestionnaire du fonds sous-jacent s'assure que tous les investissements respectent ces Lignes directrices et Principes, en s'appuyant sur des données et recherches tierces fournies par des fournisseurs de recherche indépendants sélectionnés.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le Gestionnaire du fonds sous-jacent utilise plusieurs sources et méthodes pour tenir compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (PIN) pour déterminer que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux concernés.

Pour évaluer les éventuels impacts négatifs, le Gestionnaire du fonds sous-jacent applique une ou plusieurs des approches suivantes selon l'indicateur :

### **1. Filtres d'exclusion**

Les activités et les indicateurs publiés pour chacun des fonds sous-jacents sont évalués par rapport aux critères de préjudice important définis par Janus Henderson par référence aux indicateurs de PIN obligatoires fixés par le SFDR et qui dépendent de la performance de l'entreprise par rapport à des niveaux prédéfinis des critères d'exclusion (qui peuvent être quantitatifs ou qualitatifs).

### **2. Évaluation ESG opérationnelle**

Évaluation ESG opérationnelle – les thématiques ESG propres à chaque entreprise sont identifiées, et leur niveau global d'exposition aux impacts et risques matériels est évalué par rapport aux mesures en cours pour atténuer ces risques. Cette approche est mise en œuvre par l'équipe d'investissement qui est supervisée et évaluée régulièrement dans le cadre des processus de surveillance et de contrôle internes du Gestionnaire du fonds sous-jacent.

Principale incidence négative	Comment la PIN est-elle prise en considération ?
Émissions de GES	<p>Grâce à des filtres d'exclusion et à la méthodologie exclusive du Gestionnaire du fonds sous-jacent</p> <p>Le portefeuille ne contenait aucun émetteur qui tirait plus de 5 % de son chiffre d'affaires de l'extraction et du raffinage de combustibles fossiles. Le portefeuille du Fonds sous-jacent comprenait un seul émetteur dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de gaz naturel. Toutefois, le Fonds sous-jacent peut investir dans cette société dans la mesure où ses objectifs nets zéro sont approuvés par le SBTi (Science Based Targets).</p> <p>Le Gestionnaire du fonds sous-jacent a maintenu une empreinte carbone et une intensité de carbone inférieures d'au moins 20 % à celles de l'indice MSCI World.</p>
Empreinte carbone	<p>Grâce à des filtres d'exclusion et à la méthodologie exclusive du Gestionnaire du fonds sous-jacent</p> <p>Le portefeuille ne contenait aucun émetteur qui tirait plus de 5 % de son chiffre d'affaires de l'extraction et du raffinage de combustibles fossiles. Le portefeuille du Fonds sous-jacent comprenait un seul émetteur dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de gaz naturel. Toutefois, le Fonds sous-jacent peut investir dans cette société dans la mesure où ses objectifs nets zéro sont approuvés par le SBTi (Science Based Targets).</p> <p>Le Gestionnaire du fonds sous-jacent a maintenu une empreinte carbone et une intensité de carbone inférieures d'au moins 20 % à celles de l'indice MSCI World.</p>
Intensité de GES des entreprise en portefeuille	<p>Grâce à des filtres d'exclusion et à la méthodologie exclusive du Gestionnaire du fonds sous-jacent</p> <p>Le portefeuille ne contenait aucun émetteur qui tirait plus de 5 % de son chiffre d'affaires de l'extraction et du raffinage de combustibles fossiles. Le portefeuille du Fonds sous-jacent</p>

	<p>comprenait un seul émetteur dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de gaz naturel. Toutefois, le Fonds sous-jacent peut investir dans cette société dans la mesure où ses objectifs nets zéro sont approuvés par le SBTi (Science Based Targets).</p> <p>Le Gestionnaire du fonds sous-jacent a maintenu une empreinte carbone et une intensité de carbone inférieures d'au moins 20 % à celles de l'indice MSCI World.</p>
<p>Expositions à des entreprises actives dans les combustibles fossiles</p>	<p>Grâce à des filtres d'exclusion et à la méthodologie exclusive du Gestionnaire du fonds sous-jacent</p> <p>Le portefeuille ne contenait aucun émetteur qui tirait plus de 5 % de son chiffre d'affaires de l'extraction et du raffinage de combustibles fossiles. Le portefeuille du Fonds sous-jacent comprenait un seul émetteur dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provenait de la production d'électricité à partir de gaz naturel. Toutefois, le Fonds sous-jacent peut investir dans cette société dans la mesure où ses objectifs nets zéro sont approuvés par le SBTi (Science Based Targets).</p> <p>Le Gestionnaire du fonds sous-jacent a maintenu une empreinte carbone et une intensité de carbone inférieures d'au moins 20 % à celles de l'indice MSCI World.</p>
<p>Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Les contrevenants ont été exclus comme indiqué dans la section - Violations des Principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales . Le Gestionnaire du fonds sous-jacent a suivi également la liste de surveillance du Pacte mondial pour cause de non-conformité.</p>
<p>Exposition aux armes controversées</p>	<p>Filtres d'exclusion</p> <p>Aucun investissement n'a été réalisé dans des entités impliquées dans la fabrication d'armes controversées, ou détenant une participation minoritaire d'au moins 20 % dans un fabricant d'armes controversées</p>
<p>Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</p>	<p>Analyse et engagement ESG</p>

	<p>La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable d'une entreprise étant un élément de l'analyse préalable à l'investissement effectuée par le Gestionnaire du fonds sous-jacent, le gestionnaire du fonds sous-jacent a recueilli ces données pour toutes les entreprises lorsqu'elles étaient disponibles.</p> <p>Le suivi et l'encouragement de la communication d'informations à ce sujet ont fait partie intégrante de leur engagement envers les entreprises au cours de la période de référence.</p>
<p>Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</p>	<p>Analyse et engagement ESG</p> <p>Pour les entreprises des secteurs à fort impact climatique, le Gestionnaire du fonds sous-jacent a pris en compte la consommation d'énergie de l'entreprise dans son analyse de préinvestissement et le gestionnaire du fonds sous-jacent a recueilli ces données pour toutes les entreprises lorsqu'elles étaient disponibles.</p> <p>Le suivi et l'encouragement de la communication d'informations à ce sujet ont fait partie intégrante de leur engagement envers les entreprises au cours de la période de référence.</p>
<p>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Grâce à des filtres d'exclusion et à la méthodologie exclusive du Gestionnaire du fonds sous-jacent</p>
<p>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Le Fonds sous-jacent n'a pas investi dans les secteurs et entreprises exposés à des activités à haut risque du point de vue des incidences négatives sur la biodiversité, y compris les substances chimiques préoccupantes, les essais sur animaux, la vente de fourrure, de viande et de produits laitiers et l'agriculture intensive, avec un seuil de 5 %. Le Fonds sous-jacent a également évité tout investissement dans l'huile de palme, le bois, la pêche et l'exploitation minière, sous réserve d'un seuil de 5 %.</p>
<p>Rejets dans l'eau</p>	<p>Analyse et engagement ESG</p> <p>Les données communiquées par les entreprises à ce sujet sont actuellement limitées. C'est un point qui a fait l'objet d'un engagement au cours de la période de référence.</p>

Ratio de déchets dangereux	<p>Analyse et engagement ESG</p> <p>Les données communiquées par les entreprises à ce sujet sont actuellement limitées. C'est un point qui a fait l'objet d'un engagement au cours de la période de référence.</p>
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<p>Analyse et engagement ESG</p> <p>Les données communiquées par les entreprises à ce sujet sont actuellement limitées. C'est un point qui a fait l'objet d'un engagement au cours de la période de référence.</p>
Mixité au sein des organes de gouvernance	<p>Analyse et engagement ESG</p> <p>Le conseil d'administration de la majorité des entreprises en portefeuille au cours de la période de référence est composé d'au moins 30 % de femmes. Le gestionnaire du fonds sous-jacent a cherché à lui engager auprès des entreprises qui n'atteignaient pas ce seuil.</p>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies de l'information	6,30	États-Unis
Westinghouse Air Brake Technologies	Industrie	3,15	États-Unis
Aon	Finance	3,06	États-Unis
Humana	Santé	2,89	États-Unis
Intact Financial	Finance	2,78	Canada
Progressive	Finance	2,64	États-Unis
Schneider Electric	Industrie	2,53	France
TE Connectivity	Technologies de l'information	2,50	États-Unis
Texas Instruments	Technologies de l'information	2,49	États-Unis
NVIDIA	Technologies de l'information	2,34	États-Unis
Microchip Technology	Technologies de l'information	2,01	États-Unis
Marsh & McLennan Cos	Finance	1,80	États-Unis
Mastercard	Finance	1,18	États-Unis
	Technologies de l'information	0,61	États-Unis
Xylem	Industrie	1,60	États-Unis



Autodesk	Technologies de l'information	1,56	États-Unis
----------	-------------------------------	------	------------



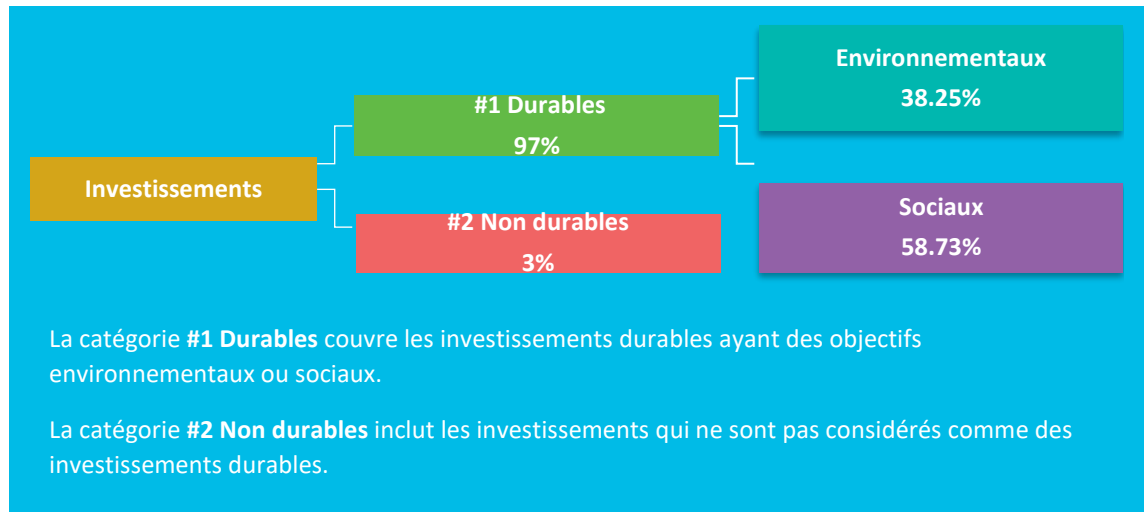
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2022 – 30/06/2023

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets



- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Le Fonds sous-jacent a réalisé des investissements dans les secteurs économiques mentionnés ci-dessous au cours de la période de référence, et les valeurs indiquées sont une moyenne des chiffres mensuels.

Secteur économique	% de la moyenne du portefeuille sur la période de référence
Liquidités et obligations	3,77
Services de communication	3,58
Consommation discrétionnaire	6,42
Consommation de base	0,48
Finance	15,30
Santé	7,96
Industrie	16,03
Technologies de l'information	16,03
Matériaux	1,65
Immobilier	3,68
Services aux collectivités	5,60



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Cette section est sans objet, car le Fonds sous-jacent ne réalise pas d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

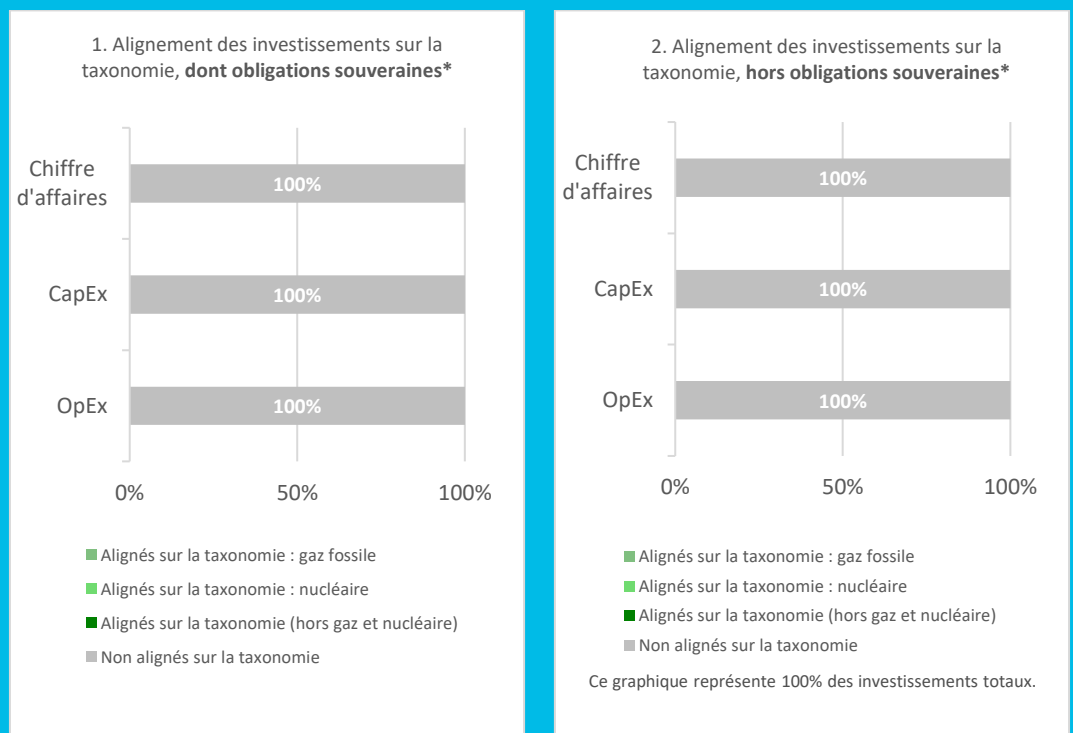
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cette section est sans objet, car le Fonds sous-jacent ne réalise pas d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette section est sans objet, car le Fonds sous-jacent ne réalise pas d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

À la fin de la période de référence, environ 38,25 % des actifs du portefeuille étaient détenus dans des investissements liés au développement durable et alignés sur des objectifs environnementaux.

Même si le Gestionnaire du fonds sous-jacent ne cible pas d'allocation spécifique, il est prévu que le Compartiment investisse au moins 25 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental. Les participations du portefeuille ont dépassé ce minimum.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

À la fin de la période de référence, environ 58,73 % des actifs du portefeuille étaient détenus dans des investissements liés au développement durable et alignés sur des objectifs sociaux.

Même si le Gestionnaire du fonds sous-jacent ne cible pas d'allocation spécifique, il est prévu que le Compartiment investisse au moins 25 % dans des investissements durables ayant un objectif social. Les participations du portefeuille ont dépassé ce minimum.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Tous les investissements classés dans la catégorie - non durable représentaient des espèces ou des quasi-espèces détenues à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Ces instruments satisferont, le cas échéant, aux garanties environnementales et sociales.

À la fin de la période de référence, environ 3 % du Fonds sous-jacent étaient détenus en liquidités et donc inclus dans la catégorie - non durables .



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Tout investissement susceptible d'être inclus dans le Fonds sous-jacent est évalué au regard de tous les critères de durabilité fixés par le Gestionnaire du fonds sous-jacent en

fonction des considérations mentionnées ci-dessous. L'objectif d'investissement durable du Fonds sous-jacent a été atteint au cours de la période de référence :

- Toute société détenue en portefeuille a tiré au moins 50 % de ses revenus actuels ou futurs de biens et services relevant des dix thèmes environnementaux et sociaux de développement durable définis par le Gestionnaire du fonds sous-jacent.
- Le Fonds sous-jacent a maintenu l'intensité carbone et l'empreinte carbone de son portefeuille (Scope 1 & 2) à un niveau inférieur d'au moins 20 % à celui de l'indice de référence MSCI World.
- Aucune société détenue en portefeuille n'était considérée en violation du Pacte mondial des Nations unies, d'après les données et les recherches fournies par des fournisseurs de données indépendants.
- Aucune société détenue dans le portefeuille n'a dérogé à l'un des critères d'exclusion ESG définis par le fonds sous-jacent. Ces exclusions et critères d'évitement sont présentés en détail dans le prospectus du fonds sous-jacent.
- Par conséquent, plus de 90 % des investissements du Fonds sous-jacent ont atteint l'objectif d'investissement durable. À la fin de la période, environ 97 % des investissements avaient un objectif durable. Les seuls investissements non durables sont ceux détenus sous forme d'espèces ou quasi-espèces à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille.

Par ailleurs, l'analyse et l'engagement ESG ont été effectués au regard des PIN qui ne sont pas entièrement couvertes par les filtres d'exclusion. Le Fonds sous-jacent fait appel à la fois à des ressources internes et à des fournisseurs externes de recherche et de données. Les ressources internes comprennent des analystes spécialisés dans le développement durable au sein de l'équipe d'investissement et de l'équipe principale de recherche sur l'investissement responsable de Janus Henderson. Le principal fournisseur indépendant de données ESG de Janus Henderson est MSCI, mais le Gestionnaire du fonds sous-jacent a également recours aux services de plusieurs autres fournisseurs de recherche ESG, dont Sustainalytics, ISS et Vigeo EIRIS.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence durable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le Fonds sous-jacent n'a pas utilisé d'indice de référence durable.